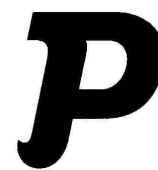




-O-O-O-



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 404
FÉVRIER 2017

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Déposé le 23/02/2017

edito

UNE ÉPOQUE FORMIDABLE....

Oui nous vivons une époque formidable, un moment de l'histoire qu'on retiendra certainement, un de ces épisodes de la vie commune qui modèlera nos futurs. Depuis presque 40 ans, nos vies au travail et hors travail ont été traversées, et le sont encore, par de profondes transformations, de profonds changements ainsi que des reculs sociaux. On nous a imposé une société qui crée de l'insécurité tant sociale qu'économique, individualiste et inégalitaire. Tout ça dans en seul but, faire la part belle au capital et à la bourgeoisie.

Nous vivons un moment qui peut conforter ou défaire ce que nous avons conquis : Sécurité Sociale, salaire, pensions, conditions de travail, accès au logement, à l'éducation, à la culture, aux soins, etc... sont rendus à un tel état que le seul fait de se battre pour ne pas perdre l'existant reviendrait à se mettre la corde en attendant que les autres la serrent. Ils ont défait méthodiquement, reconstruisons en masse. La lutte de classe menée actuellement nous oblige à repenser, tant nos revendications que notre stratégie.

Beaucoup de salariés, de retraités, de chômeurs, de jeunes sont dans une forme d'acceptation contrainte de ce qui est proposé ou énoncé comme inéluctable, tandis que les programmes électoraux de certains poussent à encore plus de mauvais coups, plus de solutions divines comme unique solution puisque eux, sont réalistes, et qu'ils sont les seuls à être pragmatiques, modernes et mondialisés.

Notre responsabilité, si elle devait être réaffirmée, est de proposer et de porter espoir pour ces millions de travailleurs qui ne savent plus par quel bout commencer pour se sortir de ce trou noir social. Nous devons reprendre l'offensive des débats pour porter un vrai changement de société sorti des contraintes actuelles, sorti de la mainmise du capital, des possédants et de leurs valets, qui crée les conditions dans lesquelles nous vivons, qui crée la division

sociale et sociétale.

Cette division sera réalité lorsque la Loi Travail sera effective partout. Elle fera de nous tous la variable d'ajustement entre entreprises, c'est déjà le cas et cela s'amplifiera, elle divisera les collectifs de travail dans la même boîte, dans les mêmes secteurs de production et de services, dans les ateliers, entre collègues, par l'instauration entre autres des salaires au poste de travail et plus à la reconnaissance de la qualification attachée à la personne comme actuellement. Cette mesure, totalement inégalitaire et concurrentielle, va entraîner une compétition au salaire entre salariés à même qualification initiale, et instaurera dans les règles communes des règles individuelles basées sur les "compétences" et les "éléments variables de rémunération" comme salaire de base. Chercher l'erreur.

Cette mesure a été présentée dans l'entreprise Esterline Auxitrol ces derniers jours, la réalité nous rattrape à toute vitesse. Elle nous amène à réfléchir stratégie et rapport de forces, revendications et persuasion. Notre époque est formidable, le combat est à mener. L'idéologie dominante pousse à la résignation, soyons plus forts. Elle nous pousse au repli, au moins-disant, soyons collectifs et utopistes. Les salariés sont en attente de propositions novatrices pour le bien commun, quoi qu'en laissent penser ceux qui parlent à notre place. Oui tout le monde veut une école, des hôpitaux, des services publics, une industrie, une Sécurité Sociale qui répondent aux besoins des populations. Nous voulons tous une société égalitaire entre les populations et non une concurrence partout, tout le temps. Ce n'est pas le cas, et en regardant notre époque formidable et les contenus proposés par certains, nous pouvons dire qu'il faut que ça change, et rapidement.

Courage, mes camarades !

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Une époque formidable...	P. 1
Agenda : Un mois de Mars chargé !!!	P. 2
USD Santé : Lettre ouverte aux Usagers	P. 3
Pétition : Etre bien soigné dans le Cher	P. 4
L'OPH du Cher : Point de vue de la CGT	P. 5
Mobilisation des Cheminots le 2 Février	P. 6 & 7
Motion des Cheminots à la Préfète	P. 8 & 9
Stage juridique pour les Territoriaux	P. 10
30 Mars : Journée d'action Retraités	P. 10



AGENDA

Stage N2 - 2ème Partie **Du 15 AU 19 MAI 2017**

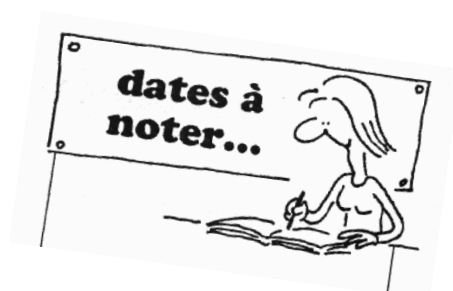
***Déposez vos congés éducation
auprès des directions 1 mois avant le début du stage
et informez l'UD de votre participation.***

- o - o - o - o - o -

SUITE DE L'AGENDA **PAGE 2**



UN MOIS DE MARS CHARGÉ !!!



JEUDI 2 MARS

- ☞ Assemblée Générale des Syndicats du département à 14 h 00 à l'UL de Bourges - 5 Bd Clemenceau.

LUNDI 6 MARS

- ☞ Débat public sur la Sécurité Sociale avec Bernard Friot, sociologue, à l'auditorium du Muséum à Bourges à 20 h 00.

MARDI 7 MARS

- ☞ Journée d'étude sur la Sécurité Sociale avec Bernard Friot à 9 h 00, salle de réunion de l'UL de Bourges - 5 Bd Clemenceau.

MARDI 7 MARS

- ☞ **Journée d'action avec 5 rassemblements :**
 - 10 h 00 devant la Préfecture
 - 10 h 00 devant l'hôpital de Vierzon
 - 10 h 00 devant l'hôpital de St-Amand
 - 11 h 00 à l'hôpital de Bourges
 - 12 h 00 au Centre de Tri Postal à Bourges

Ces rassemblements font partie de l'appel commun des Syndicats des Territoriaux, des Fonctionnaires de l'État, des Hospitaliers, des Agents de la Poste, des Syndicats des Organismes Sociaux pour la défense et la reconquête des services publics et des fonctions publiques, pour la défense et la reconquête de l'hôpital public.

Cette journée est interprofessionnelle et concerne chacun et chacune d'entre nous et plus largement toute la population.

MARDI 7 MARS

- ☞ Invitation à un débat public sur le fret ferroviaire ouvert à toutes et à tous à partir de 17 h 30 - Salle Municipale des Forges - 14 Rue Eugène Pottier à VIERZON.

MERCREDI 8 MARS

- ☞ Journée internationale de lutte des femmes, rassemblement devant la Maison de la Culture de Bourges à 12 h 00 avec barbecue.

MARDI 21 MARS

- ☞ Journée nationale d'action autour des questions d'industrie, de services publics et d'aménagement du territoire. (Modalités à venir).

JEUDI 30 MARS

- ☞ Journée d'action des retraités sur les questions de la revalorisation des retraites et pensions.



L'Union Départementale de la Santé
et de l'Action Sociale du Cher

LETTRE OUVERTE **Les Personnels de la Santé s'adressent aux Usagers**

De plus en plus de personnels soignants se sont donné la mort sur leur lieu de travail ou à leur domicile, en accusant parfois les méthodes de management, le sous-effectif menant à l'épuisement et à l'impossibilité d'exercer leur profession en accord avec leurs valeurs.

La cause ? Une souffrance au travail qui s'est répandue comme une trainée de poudre suite à la mise en place de la loi Bachelot, suivie de la loi Santé, loi visant à détruire la réalité du travail pour répondre à des impératifs de rentabilité économique dans la santé.

Malgré ces drames humains, le ministère se satisfait de la suppression de 22 000 postes sur 3 ans dans les hôpitaux, 16 000 fermetures de lits et 3 milliards d'économies.

Dans les établissements du Cher, nous subissons ce mal-être et cette souffrance qui sont dus à une gestion des ressources humaines déplorable sans aucun respect pour les soignants. Avec le GHT, les directions restructurent les services, ferment des lits et forcément en profitent pour réduire le personnel.

Nous ne pouvons plus effectuer des soins de confort et techniques avec tout le relationnel que cela demande. Nous ne pouvons plus être attentifs, à l'écoute et prendre en compte les besoins des patients, ce que requièrent nos métiers.

La prise en charge des patients de la naissance à la mort devient de plus en plus inhumaine. Les patients ne sont considérés que comme des rentrées d'argent et non plus comme des êtres humains.

Alors ne nous laissons pas faire !!! Se faire soigner n'est pas un luxe ! Et ne laissons plus traiter les patients de la sorte car demain ce sera nous, nos enfants, nos parents, nos amis.....



**ILS NE PENSENT
QU'AUX SOUS !!!
ON NE PENSE
QU'AUX SOINS !!!**

**Battons-nous ensemble pour défendre
les hôpitaux publics !**
Nos vies méritent qu'on se batte pour elles !

MARDI 7 MARS - RASSEMBLEMENTS :

- **VIERZON** : devant l'HÔPITAL à 10 H 00
- **ST-AMAND** : devant l'HÔPITAL à 10 H 00
- **BOURGES** : devant l'HÔPITAL à 11 H 00



Union syndicale de la santé
et de l'action sociale C.G.T. du Cher

8, Place Malus - 18000 BOURGES

Tél. - Fax: 02.48.50.55.38 - 02-42-52-32-03

E mail : usd-sante.cgt18@wanadoo.fr

Mars 2017

Etre bien soigné dans le Cher

PETITION

NON !

☞ Aux suppressions de lits

NON !

☞ Aux diminutions de personnels et aux restriction budgétaires

STOP !

☞ A la médecine privée dans l'hôpital public et aux dépassements d'honoraires

NON !

☞ Aux déserts médicaux dans le Cher

OUI !

☞ Au maintien et au développement des établissements de proximité.

OUI !

☞ Aux maisons de retraite (E.H.P.A.D) accessibles à tous.

OUI !

☞ A une meilleure prise en charge dans le secteur de la psychiatrie

SIGNATURE DE LA PETITION



<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>VILLES</u>	<u>SIGNATURES</u>



L'OPH DU CHER PASSE SOUS LE RÉGIME DE LA COMPTABILITÉ COMMERCIALE, LE POINT DE VUE DE LA CGT :

L'OPH du Cher a décidé en conseil d'administration d'opter pour une gestion privée de la comptabilité de l'office et donc de sortir de la sphère publique.

Plusieurs conséquences en découlent, en termes budgétaires avec un impact sur l'office lui-même ou/ et les locataires, sur le service des finances publiques qui jusqu'à présent assurait le rôle de comptable, en réglant les dépenses, en recouvrant les créances et en accompagnant les locataires en difficulté.

Le Directeur Général de l'office a fait référence au désengagement de la Direction des Finances Publiques (DGFIP) qui ne met plus à jour l'applicatif, diminue les moyens (budget et effectifs) et commence « à lâcher le logement social » pour justifier le basculement vers une comptabilité commerciale à compter du 1^{er} janvier 2018.

La conséquence immédiate est la disparition de la trésorerie qui assurait le rôle de comptable dans le secteur public et la dizaine d'emplois qui lui sont attachés.

Le passage en comptabilité commerciale aura pour incidence une hausse du coût des poursuites en cas de non-paiement ou retard de versements de loyer de la part des locataires.

De plus, les prestations d'un commissaire aux comptes et celles des huissiers privés seront maintenant facturées ; les coûts seront nettement supérieurs à l'indemnité versée jusqu'à présent à la DGFIP.

Nul doute que ce surcoût sera répercuté d'une façon ou d'une autre, soit directement sur les locataires, soit en diminuant l'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux de réfection des logements, ou en baissant la masse salariale de l'OPH.

A cela s'ajoute une grande incertitude concernant la future affectation des agents de la trésorerie dans un contexte de suppression d'emplois qui bloque les possibilités d'affectation.

L'Union Départementale CGT du Cher, la Section Syndicale CGT des Finances Publiques du Cher, le Syndicat CGT des Territoriaux HLM du Cher, l'INDECOSA CGT, condamnent ce passage en comptabilité commerciale qui met à mal le service public et qui sera dommageable tout à la fois pour les locataires, les salariés de l'OPH et les agents des finances publiques.

Bourges, le 15/02/2017

Mobilisation des Cheminots le 2 février 2017

RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE DU CHER

**Prise de parole de Jérôme FRANCY à 11h00 avant d'être reçu en audience
par le Directeur de Cabinet de Mme la Préfète du Cher**

Cheminotes, Cheminots, Camarades,

Le 30 janvier 2017, nous avons symboliquement fait le deuil de la gare de La Guerche. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont répondu présentes à cette initiative.

En ce jour du 02 février 2017, nous allons mettre le feu symboliquement à la Préfecture de Cher, bâtiment officiel qui représente l'Etat et son gouvernement, en allumant plus de 7 torches en même temps. Nous serions en 1789 le guillotinerait de sortie et certaines têtes tomberaient.

Le Gouvernement et la Direction SNCF, main dans la main, comptent poursuivre leurs attaques ciblées envers les cheminot(e)s et la dernière grande Entreprise Publique. Non-satisfaits de pratiquer des saignées année après année dans les effectifs, avec 3 dernières années sans aucune augmentation salariale et d'avoir éclaté l'entreprise historique SNCF en 3 EPIC : EPIC de tête, SNCF Réseau et SNCF Mobilités, ils souhaitent franchir encore une étape supplémentaire en s'attaquant à nos Métiers.

Sur la dernière décennie, les cheminots de l'Exploitation ont connu l'éclatement des Etablissements Exploitation (EEx) au service des usagers, en EIC et ERV au service des Branches et Activités.

A la clé, des pertes d'emplois, une perte de cohérence, de dynamisme, de synergies et surtout un service public de plus en plus difficile à assu-

rer au quotidien, malgré le professionnalisme et l'engagement du corps cheminot.

FRET FERROVIAIRE

Sous couvert d'agitation du chiffon rouge de l'ouverture à la concurrence, Fret SNCF a servi de laboratoire : suppression massive des effectifs, fermetures de sites, le tout pour un effondrement du volume global de marchandises transportées.

C'est ce modèle que Gouvernement et Direction veulent étendre à l'ensemble de notre Entreprise.

Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités en désendettant le système ferroviaire, comme l'ont fait d'autres pays européens, et en mettant en oeuvre une politique de transport de marchandises favorable au développement du rail et non de la route, dans l'intérêt des populations.

Que la direction reconnaisse le Fret au sein de la SNCF comme un véritable service public.

Pour ce faire, il y a nécessité de stopper les restructurations, rouvrir la gare principale Fret de Bourges avec son faisceau impair et sa voie mère vers Asnières (rappel : UNIROUTE est une filiale du Groupe Public Ferroviaire via STVA), subventionner l'offre wagon isolé, le ferroutage et la messagerie.

A ce jour, seules les céréales sont transportées par le Fret ferroviaire sur le site de Bourges tout le reste étant transporté par camion et c'est un comble car le plus gros transporteur routier est le Groupe SNCF avec ses 1200 filiales.

A Vierzon, un débat public sur l'avenir du Fret ferroviaire est prévu le 7 mars 2017 à 17h30.

VOYAGEURS

Les fermetures de guichets et de gares doivent cesser. On doit retrouver un service public de qualité, au service des usagers et des territoires. Pour ce faire, l'emploi est la donnée essentielle.

Plus une suppression d'emploi n'est acceptable pour les Cheminots.

Ce système génère un mécontentement légitime des usagers et une souffrance quotidienne au travail des cheminotes et cheminots sans précédent.

REGIMES DE TRAVAIL

Longtemps, le discours de la Direction s'est voulu rassurant envers les cheminotes et cheminots, les mutations et restructurations ne les impacteraient pas, ils étaient indispensables et professionnellement reconnus.

La réalité est tout autre. C'est particulièrement vrai avec la nouvelle réglementation du travail applicable à partir du 11 décembre 2016 signée au mois de juin dernier par la Cfdt et l'Unsa, que respectivement je qualifierais de collabo cocufiés et d'anus horribilis.

Cet accord d'entreprise vise par exemple à supprimer des postes avec l'allongement de la Durée Journalière de Service (DJS) poussée à 9h23.

INFRAPÔLE

Un an après la date prévue par la législation, les contrats dits de « performance » entre l'État et

les 2 EPIC Réseau et Mobilités et celui entre l'État et le Groupe Public Ferroviaire ont été soumis au vote des Conseils d'Administration et du Conseil de Surveillance.

Ces contrats de performance ont été présentés partiellement au Comité Central du GPF fin 2016.

Pour SNCF Réseau, les faibles indications contenues ne font que décrire les besoins criants d'investissement, mais ne définissent aucune solution apte à résoudre les besoins de financement indispensables pour enrayer le vieillissement du Réseau Ferré National et sortir de l'impasse de la dette !

D'ailleurs, nous sommes toujours en attente de la trajectoire financière de SNCF Réseau, absente dans le contrat de performance.

Baisse du niveau de sécurité, privatisations envisagées, digitalisation, sous-traitance, mise en concurrence, polyvalence, filialisations, forfait-jours, rémunération variable, restructurations, déqualification des postes, abandon du service public :

ON ARRIVE AUX LIMITES DE CE SYSTÈME DESTRUCTEUR ET MORTIFÈRE.

Seule l'élévation du rapport de forces, par la mobilisation massive des cheminots avec la Fédération CGT des Cheminots qui fête cette année ses 100 ans d'existence.

Merci de votre attention.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Une délégation de 6 camarades a été reçue en audience à 11h30 par M. MILLET, Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Cher.

La motion votée à l'unanimité des 25 cheminots présents à l'Assemblée Générale en gare de Bourges lui a été remise lors de cette audience. (voir page 8 & 9).

MOTION des cheminotes et cheminots réunis en Assemblée Générale le JEUDI 2 FEVRIER 2017

Madame la Préfète du Cher,

Les Préavis Nationaux de grève à l'appel de la CGT Cheminots sont motivés par 5 dossiers revendicatifs majeurs :

1. Les salaires et pensions

La Direction de la SNCF prévoit une 3ème année de gel des salaires.

Avec l'inflation de 2016 et la hausse du SMIC pour y faire face (+0,93%) les salaires d'embauche aux Positions de Rémunération 4 et 5 sont désormais en dessous du salaire minimal.

Plusieurs actions locales à Rennes ou en Région Parisienne montrent que le mécontentement des cheminotes et cheminots grandit sur cette question des salaires mais également des pensions des retraités

Or seule la Direction nationale peut décider une hausse générale. Il fallait donc un préavis national pour relayer les revendications salariales.

2. L'emploi et les recrutements

Selon les prévisions budgétaires, 1200 à 1800 emplois pourraient être supprimés en 2017.

La pénurie est déjà criante dans les services :

- suppressions de trains par manque d'Agent de Conduite ;
- recours massif à l'intérim et aux CDD au commercial Gare comme récemment au sein de l'activité FRET (d'ailleurs une action de grève est annoncée le 09 février prochain), au commercial Trains et au Matériel ;
- sous-traitance avec des entreprises privées à l'Equipement ;
- risques psycho-sociaux en explosion dans les centres de services partagés comme dans les agences régionales Paie et Famille... , etc.

De nombreux départs non prévus ont accru la situation (notamment les femmes qui ont voulu partir avant la suppression de la bonification retraite pour 3 enfants au 31 décembre 2016).

Aujourd'hui, la masse salariale ne pèse plus qu'environ 35 % du chiffre d'affaire !

Où va-t-on s'arrêter ???

Certains bassins d'emplois sont en voie de désertification complète. C'est le cas du site ferroviaire de Bourges comprenant les Gares et Brigades Voie de Bourges à St Amand-Montrond et de Bourges à La Guerche-sur-l'Aubois.

Pour stopper la dégradation des conditions de travail, assurer les charges de travail et préserver les compétences et les savoir-faire, il faut accroître les recrutements.

Les revendications en termes d'emplois et d'affectation de ces emplois ont été exprimées dans les tracts locaux de mobilisation des cheminots de l'Exploitation et de l'Equipement pour la journée d'action d'aujourd'hui. **Tracts locaux que nous avons le plaisir de vous remettre, Mme La Préfète du Cher, afin que vous puissiez les relayer à votre tour.**

3. La sécurité en lien avec la sous-traitance

Les chantiers sous-traités aux entreprises privées font de plus en plus l'objet de remontées négatives (travail mal réalisé, non-respect des règles de sécurité ou des normes, retards importants...).

Désormais ils sont même à l'origine d'incidents (ex : chutes de caténaires en Région Parisienne quelques semaines après les régénérations).

SNCF Réseau souhaitait obtenir 500 millions d'euros de plus de la part de l'Etat dans le cadre du contrat de performance Epic-Etat pour accroître la régénération. Aujourd'hui son Président se dit satisfait, mais il précise que cela ne créera aucun emploi cheminot supplémentaire. Ces moyens sont donc prévus pour alimenter la sous-traitance !!!

Par comparaison, lors du renouvellement de la convention de gestion avec RFF, l'obtention de 300 millions avait déclenché des centaines d'embauches.

Aujourd'hui, avec ces moyens et les charges correspondantes, il faut un plan d'urgence à l'Équipement !

4. La négociation sur les référentiels RH / temps de travail

Les négociations autour de l'aménagement du temps de travail des cheminots du Groupe Public Ferroviaire (GPF) devaient initialement déboucher sur un texte unique compilant :

- le référentiel (RH0077) concernant la REGLEMENTATION DU TRAVAIL ;
- le document d'application (RH0677) concernant la REGLEMENTATION DU TRAVAIL, INSTRUCTION D'APPLICATION DU DECRET N° 99-1161 DU 29 DECEMBRE 1999 ;
- le référentiel spécifique (RH0657) aux agents de la Surveillance Générale (SUGE) dénommé: ACCORD NATIONAL 35 HEURES - MODALITES PARTICULIERES D'APPLICATION AU PERSONNEL DES BRIGADES DE LA SUGE AFFECTE DE MANIERE REGULIERE A DES MISSIONS DE SURVEILLANCE ;
- celui spécifique aux agents des établissements sanitaires et sociaux (RH0073) dénommé REGLEMENTATION DU TRAVAIL APPLICABLE DANS LES ETABLISSEMENTS A CARACTERE SANITAIRE ET SOCIAL.

Après la validation d'un accord de branche moins-disant socialement, la signature précipitée de l'accord d'entreprise par la CFDT et l'UNSA a renvoyé la question des RH0677, RH0657 et RH0073 à des discussions ultérieures.

Celles-ci ont, dans les faits, été de simples rencontres durant lesquelles la Direction a imposé sa réécriture sans débat, réécriture qui modifie au rabais les conditions de travail.

Par exemple pour le RH0657 (SUGE), l'engagement de dispositions au moins aussi favorables n'est pas respecté.

Il nous faut gagner l'ouverture de véritables négociations sur les 3 textes et l'arrêt d'un éventuel processus dérogatoire quant au régime de travail général considéré pour l'ensemble des agents d'une filière, d'une activité voire d'un EPIC.

La CGT refuse l'application de « cet article 49-3 » à la SNCF.

5. Le Forfait-jours

En signant l'accord sur l'aménagement du temps de travail, la CFDT et l'UNSA ont validé le principe du Forfait-jours, sans en connaître les véritables conséquences. Le Forfait-jours, pour la Direction, va servir à masquer la réalité du manque d'effectifs, des organisations déficientes, du surdimensionnement des périmètres d'intervention et de la surcharge de travail qui en découlent, en priorité pour l'encadrement. Cet état de fait avait été révélé par les expertises du Comité Central du GPF (CCGPF) et de la DAR.

C'est pourquoi il faut des mesures concernant ces alertes de l'expertise du CCGPF.

Dans la pratique, les journées de l'encadrement débordent bien au-delà des limites légales, et très souvent les heures supplémentaires ne sont pas payées.

Il faut des dispositions garantissant le respect des limites légales et une juste rémunération des heures travaillées ainsi qu'un système auto déclaratif d'enregistrement des heures de travail effectuées garantissant le respect des 35h et permettant de comptabiliser les heures supplémentaires.

Or, le Forfait-jours retire la référence horaire, seul outil de mesure incontestable du temps de travail.

La situation de « sur-travail » est liée aux sous-effectifs, ce qui renvoie aux revendications sur l'emploi et les recrutements.

« Nos exigences » pour un chemin de fer durable sont « à portée de voix », tel est le slogan de la Fédération CGT Cheminots.

Les cheminotes et les cheminots du Cher réunis ce jour en assemblées générales à Bourges et à Vierzon vous demandent, Mme la Préfète du Cher, de transmettre par votre voix nos revendications locales au plus haut sommet de l'Etat.

Veillez recevoir, Mme La Préfète du Cher, nos salutations syndicales les meilleures.

Pour la CGT Cheminots





STAGE JURIDIQUE POUR LES TERRITORIAUX

La Coordination Syndicale Départementale des Territoriaux CGT du Cher (CSD) organise les **10 et 11 AVRIL 2017** un **stage juridique sur le PPCR** (*Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations*) **et le RIFSEEP** (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*).

Ce stage s'adresse à tous les territoriaux.
Inscrivez-vous auprès de la CSD Territoriale CGT



- RETRAITÉS -

LE 30 MARS,

JOURNÉE D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE :

- ☞ *Pour une revalorisation significative des retraites et pensions, d'au moins 300 € par mois pour rattraper des dizaines d'années de retard ;*
- ☞ *Exigeons le retour à l'augmentation des retraites sur l'évolution des salaires (et non sur le pseudo-indice des prix) et cela au 1er janvier de chaque année ;*
- ☞ *Exigeons l'annulation de toutes les mesures fiscales qui ont entraîné des pertes de pouvoir d'achat.*

NON, les retraités ne sont pas une charge pour la société !

Les retraites sont le salaire socialisé de leur période d'activité. Les retraités contribuent largement à la vie économique, sociale, associative, etc... Ils ne sont pas des nantis !

RASSEMBLEMENTS LE JEUDI 30 MARS

- **BOURGES** 10 h 30 Ilot Victor Hugo
- **VIERZON** 10 h 30 Sous-préfecture
- **ST-AMAND** 10 h 30 Place de la République

